



Vote pour une chaudière

Par **Pommeraiie**, le **03/08/2021** à **16:35**

Bonjour,

Notre ancienne chaudière fioul fonctionne, seul le changement du brûleur peut lui être attribuée au cours des 10 dernières années.

Son remplacement par une chaudière fioul basse température a été voté à notre dernière AG et adopté par 3 voix "pour" (3760/10000) et 3 voix "contre" (3743/10000).

Je pensais qu'il fallait obtenir 2/3 des voix ?

Les copropriétaires qui ont voté contre la proposition peuvent-ils demander l'étalement de leurs paiements sur 10 ans ?

Merci

Par **Pommeraiie**, le **04/08/2021** à **06:47**

Merci, Yukiko, pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **04/08/2021** à **07:08**

[quote]

Son remplacement par une chaudière fioul basse température a été voté à notre dernière AG

[/quote]

Bonjour,

A noter que l'installation d'une chaudière fioul ne sera plus possible au 1er janvier 2022 et qu'il est déjà bien difficile de trouver un professionnel dès aujourd'hui pour le faire.